
Lecture de textes historiques sur la parenté et l'alliance

Laurent Barry, Gérard Delille, Françoise Héritier et Anita Guerreau-Jalabert



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18142>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2007

Pagination : 302-303

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Laurent Barry, Gérard Delille, Françoise Héritier et Anita Guerreau-Jalabert, « Lecture de textes historiques sur la parenté et l'alliance », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2007, mis en ligne le 15 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18142>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Lecture de textes historiques sur la parenté et l'alliance

Laurent Barry, Gérard Delille, Françoise Héritier et Anita Guerreau-Jalabert

Laurent Barry, *maître de conférences*

Gérard Delille, Françoise Héritier, *directeurs d'études*

Anita Guerreau-Jalabert, *directrice de l'École des Chartes*

- 1 LE séminaire a continué l'étude, commencée en 2004-2005, de la notion de substance dans le monde judéo-chrétien et des interdits de tout ordre (alimentaires, de rapports sexuels...) qui lui sont liés.
- 2 Dans une première communication, P. Soler a montré comment la distinction entre animaux purs et impurs et les interdits alimentaires qui l'accompagnent, s'est précisée et renforcée au fur et à mesure du passage au monothéisme et de la rédaction du texte biblique, pour finir par se constituer en un véritable système de classification du vivant qui séparait aussi le peuple juif des autres. Le christianisme, en déclarant tous les aliments purs, renverse ces interdits.
- 3 Continuant cette analyse, A. Guerreau-Jalabert s'est intéressée à la notion de sang au Moyen Âge. Alors qu'à Rome, le sang peut faire référence à la parenté, au Moyen Âge, on constate, parallèlement à une très forte réorganisation des interdits et de la terminologie de la parenté, une neutralisation de la référence au sang (*semen* dans la Bible, *caro* pour la consanguinité, emploi du terme général de *parens...*). Progressivement, le sang est réservé aux clercs et est lié aux valeurs spirituelles. Ce n'est que tardivement (XV^e siècle) que ce sens est récupéré par la monarchie et la noblesse et, de nouveau, rattaché à la parenté (le sang royal, le sang « bleu »...).
- 4 La notion de race semble issue d'une telle évolution. A. Jouanna a repris avec précision et à la lumière d'éléments nouveaux, l'examen de cette notion de race. Dans les qualités que le sang des hommes transmet, il n'y a pas de frontières entre le matériel (les qualités du corps) et l'immatériel ou le spirituel (le caractère, les valeurs). Il y a donc inégalité des races (mais il ne s'agit pas d'une théorie « raciste » au sens contemporain du terme) ; le sang est source de légitimation politique. Mais cette transmission n'est

pas immuable : on peut perdre, par un comportement erroné, les vertus héritées des ancêtres. On peut aussi en acquérir : ainsi, par exemple un apport de nourritures riches et variées peut changer la complexion d'un enfant né d'un sang inférieur.

- 5 Carmen Bernand s'est penché sur le transfert des notions européennes de sang et de lait en Amérique Latine. Malgré un intense métissage, la condition hybride suscite une opinion hostile. Le lait transmet les vices des Indiens et des Noirs. L'acte sexuel entre personnes de qualités inégales est assimilé à la luxure.
 - 6 Les interventions de M. Gasperoni (Les pratiques matrimoniales juives en Italie, XV^e-XVII^e siècle) et de R. Descimon (La constitution des lignages dans la France moderne) se sont intéressées plus précisément au problème des échanges matrimoniaux. Le premier a montré comment les familles juives italiennes de la Renaissance pratiquaient une transmission des patrimoines (dots, héritages) très semblable à celle des chrétiens mais, inversement, suivaient des pratiques matrimoniales strictement « juives » (union préférentielle avec la nièce patrilatérale, mariages « arabes » entre cousins...). Le second a souligné tout à la fois la diversité des mécanismes de parenté au Moyen Âge et la montée des conceptions lignagères (races, stips) qui apparaissent comme un dispositif de domination sociale de la noblesse.
-

INDEX

Thèmes : Anthropologie historique